Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement

Liberté Égalité Fraternité

> Affaire suivie par: M. Driss DAGHMOUS Tél: 04 67 61 68 56

Mail:driss.daghmous@herault.gouv.fr

Montpellier, le 21 septembre 2022

Usine d'incinération de déchets non dangereux **OCREAL à LUNEL-VIEL**

COMPTE RENDU Commission de suivi de site Réunion du vendredi 24 juin 2022

La commission de suivi de site s'est réunie sur le site de l'usine OCREAL à LUNEL-VIEL, sous la présidence de M. Thierry LAURENT, Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault.

Liste des présents :

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
Collège administration			
Préfecture de l'Hérault	Thierry LAURENT	Sous-préfet, secrétaire général	Présent
	Driss DAGHMOUS	Adjoint au chef du bureau de l'environnement	Présent
	Sandrine MARCOU Félix MADANI	Bureau de l'environnement	Présents
DREAL	Hervé LABELLE	DREAL-UD34	Présent
ARS	Christine RICOUX	ARS	Présente
SDIS	11	=	Présent
Collège collectivités			
Mairie de Lansargues	Michel CARLIER	Mairie de Lansargues	Présent
Mairie de LUNEL VIEL	Fabrice FENOY	Mairie de LUNEL VIEL	Présent
Mairie de LUNEL	M. BENIATTOU	Mairie de LUNEL	Présent
Syndicat mixte entre Pic et Etang	Antoine ROUSSEAU	Syndicat mixte entre Pic et Etang	Présent
Collège Associations	e		
France Nature Environnement	Michel JULIER	France Nature Environnement	Présent
Lunel Viel veut vivre	Adrien RIFF	Lunel Viel veut vivre	Présent
Melgueil environnement	Gil GEORGES	Melgueil environnement	Présent
Agir pour Lunel Viel		Agir pour Lunel Viel	Abs

gestion de l'AOC Muscat de Lunel	e Laurent TISNE	l'AOC Muscat de Lunel	Présent
Collège exploitant			
OCREAL	jean Yves MARTIN	Le Directeur de l'usine	Présent
OCREAL	Frédéric MARTIN	Le Responsable d'usine et de maintenance	Présent
OCREAL	Myriam ABU-SARKH	Ingénieur Prévention et risques	Présente
Collège Salariés			
	Christophe BETIS	représentant local CSE	Présent
Autre			

ATMO OCCITANIE	Antoine THIBERVILLE	Ingénieur	Présent	
OCREAL	Annie BARTHE	OCREAL	Présente	
SMEPE	Kristelle FOURCADIER	SMEPE	Présente	

I – DECLARATIONS PREALABLES:

Le président, M. LAURENT, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 15h00.

Il demande si un membre de l'assemblée souhaite formuler une déclaration préalable. Aucun participant ne souhaite intervenir.

II - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 29 NOVEMBRE 2021

Le compte rendu de la CSS du 29 novembre 2021 est adopté à la majorité. Il est à noter une abstention.

III – PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2021 :

A- PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2021

M. Jean-Yves MARTIN, Directeur de l'usine OCREAL, remercie les membres pour leur présence et donne la parole à M. Frédéric MARTIN, responsable de l'usine et de la maintenance, Il est chargé de présenter les bilans à l'aide des documents qui ont été transmis dans le mail de convocation.

Il énonce les différents points qui seront abordés lors sa présentation.

Les détails relatifs aux éléments exposés figurent dans les documents complets qui ont été transmis aux membres de la CSS avec la convocation.

B- ECHANGES CONCERNANT LA PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2021

Monsieur ROUSSEAU, représentant du syndicat mixte entre pic et Etang (SMEPE), demande des explications sur la variabilité des mesures des rejets atmosphériques.

Monsieur Jean-Yves MARTIN précise que ces mesures sont effectuées sur quelques heures ce qui explique la variabilité, les moyennes journalières sont stables sur l'année.

Monsieur Frédéric MARTIN indique que la variation est également fonction de la nature des gaz et notamment du dioxyde de soufre (SO2).

M. JULIER, représentant l'association «France Nature Environnement », FNE, pose la question des apports de déchets au regard de la situation de la procédure de renouvellement de la délégation de service public(DSP)

Monsieur Jean-Yves MARTIN répond que l'usine OCREAL traite environ 18 000 t de déchets par an en provenance de la métropole de Montpellier.

M. FENOY, Président du SMEPE, évoque les discussions en cours avec Monsieur Vasquez, responsable de la politique et de la gestion des déchets à la métropole de Montpellier(3M). Ces discussions portent sur les différentes solutions possibles, à savoir le compost ou la collecte.

Selon lui, 3M souhaite ouvrir une ligne 100 % dédiée au traitement des biodéchets. Dès lors, l'usine Amétyst pourrait représenter un débouché intéressant pour les biodéchets provenant du territoire du SMEPE.

La réflexion porte également sur la possibilité que l'usine OCREAL puisse accueillir moins de déchets provenant de la métropole, mais de meilleure qualité.

M. RIFF, représentant l'association Lunel-Viel veut vivre, s'inquiète du grand volume de déchets produits par les habitants et de leur faible implication dans le tri. Il s'interroge également sur l'important tonnage de ferraille contenue dans les machefers. Il demande ce qui peut être envisagé pour améliorer la situation.

M. FENOY, Indique que la solution passe par l'amélioration du processus de tri dans les déchets. L'accent doit être mis sur le tri des encombrants notamment ceux contenant de la ferraille. Il convient de les valoriser autrement que par l'incinération. L'incinération des métaux est catastrophique du point de vue écologique.

Il ajoute que, d'une manière générale, le geste de tri doit être facilité à travers la sensibilisation des milieux associatifs lorsque ceux-ci organisent des événements. Il convient également d'agir auprès des intercommunalités pour inciter les ménages au geste de tri, notamment par l'installation de poubelles multiflux. Ces équipements faciliteraient le ramassage des produits triés par les services en charge de la collecte des déchets. Le SMEPE envisage également d'agir en direction des entreprises afin que ces dernières adoptent les bonnes pratiques en matière de tri.

Monsieur ROUSSEAU ajoute que des opérations sont menées en collaboration avec la société Paprec en direction des associations. C'est par exemple le cas des actions menées pour sensibiliser les usagers et visiteurs aux gestes de tri pendant les manifestations taurines. Des sacs de tri et un kit de communication sont mis à disposition des associations afin de faciliter le tri à l'occasion de ces événements festifs. Monsieur ROUSSEAU indique que les retours sont très positifs.

Monsieur RIFF approuve les actions qui ont été entreprises et exprime ses remerciements pour les explications qui ont été données.

IV - PRESENTATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL 2021 PAR ATMO OCCITANIE:

A- PRESENTATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL 2021

La parole est ensuite donnée à M. THIBERVILLE, ingénieur, représentant l'organisme ATMO Occitanie.

Il commence par la présentation de l'organisme Atmo Occitanie et indique qu'il s'agit d'une association agréée pour surveiller la qualité de l'air sur la région, membre du réseau Atmo France, qui travaille en étroite collaboration avec le laboratoire centre de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA), conformément aux exigences européennes.

Il énumère ensuite les 5 valeurs essentielles d'Atmo Occitanie:

Indépendance, transparence, compétence, efficacité et expertise

et les 5 axes stratégiques définis en concertation :

mission d'intérêt général, énergie santé air climat, impact des activités humaines, innovation : préparer

l'observatoire de demain et enfin, information : sensibilisation et concertation

Il indique ensuite qu'Atmo Occitanie a passé une convention de partenariat avec le syndicat Pic et Etang, concernant la surveillance de la qualité de l'air autour de l'usine, contrat renouvelé en juin 2020 pour une durée de 5 ans.

Les résultats des différentes analyses présentées par Monsieur Thiberville sont joints au mail transmettant le présent compte rendu.

Monsieur THIBERVILLE conclut son exposé en précisant que les analyses sont conformes aux seuils réglementaires et qu'aucune influence significative du fonctionnement de l'incinérateur sur ces mesures, n'a été observée.

B- ECHANGES CONCERNANT LA PRESENTATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL PAR ATMO OCCITANIE

M. FENOY Indique que la méthodologie utilisée en 2021 pour mesurer les retombées de métaux a permis de mettre en évidence que les résultats pour 2021 étaient similaires à ceux de 2019

M. JULIER (FNE) Demande si l'antimoine est mesuré.

Monsieur THIBERVILLE répond qu' Atmo Occitanie ne le mesure pas.

M. LABELLE, responsable de la DREAL/UD 34 ajoute que l'antimoine fait bien partie des métaux qui sont suivis en application des prescriptions préfectorales encadrant le fonctionnement su site. Les résultats font apparaître des valeurs 10 à 100 fois inférieures aux seuils réglementaires."

M. RIFF alerte sur la dangerosité des particules fines rejetées dans l'atmosphère. Il souhaite savoir si ces dernières sont mesurées et, le cas échéant, si des actions sont envisagées pour éviter leur diffusion.

Monsieur THIBERVILLE répond que l'on arrive de mieux en mieux à mesurer ce type de particules fines ($< 1 \mu m$), et que ce type de mesure a été ajouté au dispositif présent au stade de Lunel-Viel a été . Cependant il n'y a pas de valeur réglementaire de référence. Il est donc difficile d'exploiter les résultats. Il déclare que ces particules font partie des polluants qu'il faudra considérer à l'avenir.

M. RIFF pose la question des avancées réelles en matière de réduction des déchets, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. A-t-on progressé depuis l'an dernier et, progressera d'ici l'an prochain?

M. FENOY répond que l'on va commencer à ressentir les premiers effets de cette politique de réduction des déchets en 2023

Monsieur ROUSSEAU poursuit en précisant que l'obligation légale de trier les biodéchets en 2024 aura un impact dans ce domaine.

V- BILAN INSPECTION DES INTALLATIONS CLASEES 2021

M. LABELLE excuse M. REYNAUD, inspecteur des installations classées, pour son absence.

Il précise que l'usine OCREAL est inspectée au minimum une fois par an par la DREAL.

Il indique que pour l'année 2021, les thématiques sur lesquelles ont porté l'inspection sont la nature des déchets entrants, l'entretien et la manière de gérer les déchets et la radioactivité sur le site.

L'inspection du site n'a mis en évidence aucun problème et n'a révélé aucune non-conformité majeures. Dès lors, cette inspection n'a entraîné aucune action contraignante.

M. LABELLE conclut son propos en informant les membres de la commission que c'était la dernière CSS à laquelle il assistait dans la mesure où il a fait valoir ses droits à la retraite. Il remercie les membres de la CSS pour les débats enrichissants qu'il a partagés avec eux.

Monsieur Jean-Yves MARTIN et M. FENOY remercient Monsieur LABELLE pour la qualité de son travail et de sa collaboration et lui souhaite une heureuse retraite.

VI-Ouestions diverses

M. LAURENT propose de passer aux questions diverses

Les échanges portent alors sur la possibilité d'organiser en 2023 une visite du site OCREAL et du point de mesure situé au niveau du stade dans le cadre des travaux de la CSS.

Le bureau de l'environnement de la préfecture se concertera avec les responsables de l'usine et les membres du bureau de la CSS en vue d'évaluer les possibilités d'organisation de cette visite.

Sans autre question, M. LAURENT, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, lève la séance à 16h25.

Le Secrétaire Général Président de séance

Thierry LAURENT